Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 718

Artikel: De l'art technique
Autor: Stauffer, Gil
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1016808

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE POINT DE VUE DE GIL STAUFFER

De l'art technique

Je pense que la majeure part de l'œuvre de Picasso n'est qu'une foutaise pour snobs irrécupérables.
Concorde, en revanche, est un très bel avion. Une machine superbe qu'il était utile et nécessaire de construire.
De construire. *Mais pas de faire voler.*
J'entends: de concevoir, de construire, d'essayer, de faire voler quelques centaines d'heures, en transportant gratuitement tous ceux qui l'ont construit.
Il était ensuite nécessaire et utile de le ripoliner. *Et de le mettre définitivement au musée.*
Parce que Concorde est, et ne devrait être, qu'une œuvre d'art. Une démonstration de capacités et une démonstration de capacité de renoncement. Une étape, non pas un but. Un essai. Un défi à relever et non pas un outil (d'ailleurs, en tant qu'outil, Concorde est une pure imbécillité doublée d'une ânerie commerciale).

* * *

L'énergie nucléaire est un domaine qu'il était utile et nécessaire d'explorer. Et d'exploiter.
Mais d'exploiter pendant dix mille heures dans dix centrales. Histoire de s'en faire une idée aussi exacte que possible.
Ensuite: bâcher. Passer à plus intéressant, plus utile, plus nécessaire. Passer à plus élégant, plus subtil, plus léger (le solaire photovoltaïque, l'hydrogène, par exemple, c'est beaucoup plus futé que les marmites à vapeur nucléaires; le nucléaire, c'est bien, mais c'est tout de même un peu *épais*).

* * *

Le TGV, c'est pas mal. Il faut s'en payer quelques-uns. Mais pas trop. Certes, c'est du beau boulot. Très beau. Mais pas de quoi en faire *une religion* (d'ailleurs, tant que les trains feront du bruit, il faudra les considérer comme un peu minables).

* * *

Etcetera. Etcetera. Tout cela en guise d'apéritif.
Et bien le bonjour chez vous. **G. S.**

SANTÉ

Aux cantons de prévenir...

Aux cantons de prévenir... et à la Confédération de les aider à guérir! C'est en effet ainsi que continuera de se présenter la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons en matière de couverture des frais médico-sociaux.
L'histoire qui nous a ramenés ainsi au point zéro mérite d'être contée; sa brièveté ne fait qu'en souligner le caractère exemplaire.

Le 18 février 1979, la quasi-totalité des cantons (seule exception Bâle-Ville) et, à trois contre deux, les citoyens rejettent l'initiative populaire des Jeunes Bons Templiers (JBT) «contre la publicité pour des produits qui engendrent la dépendance».
Dans son très bref «message» du 22 mars 1978 invitant les Chambres à recommander le rejet de l'initiative en votation populaire, le Conseil fédéral avait promis de prendre ultérieurement une série de mesures allant dans le sens préconisé par les initiants.
Côté tabac, on a donc vu apparaître sur les emballages le timide avertissement que l'Office fédéral de la santé publique a recopié du chirurgien général américain. Côté boissons alcooliques, les premières mesures relatives à la publicité extérieure ont pris effet au 1er janvier dernier, malgré les hurlements des publicitaires.
Mais ces quelques restrictions apportées à la promotion de produits, dont la vente, ne l'oublions pas, profite directement à l'Etat fédéral et à l'AVS, ne peuvent tenir lieu de politique en matière de prévention des maladies et accidents liés à la consommation abusive des drogues précitées (auxquels il faudrait, bien sûr, ajouter les médicaments).

DÉMOLITION DE DROITE

Toujours dans son «message» du 22 mars 1978, le Conseil fédéral avait promis de commencer sans tarder les travaux préliminaires en vue de l'élaboration d'une loi fédérale sur la prévention des toxicomanies.

De fait, le Département fédéral de l'intérieur désigne le 12 septembre 1979 un groupe de travail sur ce sujet, qui se retrouve par ailleurs inscrit dans le rapport sur les «grandes lignes» de la politique gouvernementale pour la législature 1979-83. A la fin de 1982, le Conseil fédéral envoie en procédure de consultation un rapport du groupe de travail sur ses travaux d'approche. Sauf dans la gauche politique et syndicale, ainsi que dans les milieux de la médecine sociale et préventive, le projet est très froidement accueilli: pas moins de 24 cantons, tous les partis bourgeois et les associations économiques qui leur sont proches, refusent purement et simplement d'entrer en matière. Ils y voient une intolérable ingérence de l'Etat fédéral dans les affaires sanitaires, traditionnellement du ressort cantonal, et dans la vie quotidienne et personnelle des citoyens... Comme de juste, les Groupements patronaux vaudois tempêtent contre le «mécanisme diabolique», qui pousse l'appareil législatif fédéral à l'obésité, véritable «dérèglement de son métabolisme» (service d'informations des GPV N° 1401 du 23.11.1982). Le libéral vaudois Hubert Reymond abonde dans ce sens à l'intention des lecteurs de la «Terre romande» (9.4.83). De son côté, «L'Ordre professionnel», du 1er avril 1983, fait suite à la prise de position ultra-critique de l'Union suisse des arts et métiers, qui ironise sur «une nou-